

9 décembre 1961
2.360/Org. Com.

Personnel Agriculture

Transmis copie pour information à :
- Monsieur le Résident du Rwanda
à KIGALI
- Monsieur le Président de la République
à KIGALI
Kigali le 9.12.61
Le Ministre
L. MPAKANIYE.-

A Monsieur le Ministre de l'Agriculture
à

K I G A L I

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que lors de la réunion des Préfets tenue à Kigali le 8.12.61, ceux-ci signalaient le manque général d'activité de la part des agronomes de secteur.

La population se demande dès lors si ces agents méritent les traitements qui leur sont octroyés.

J'ai invité les Préfets à faire rapport sur les agronomes dont l'activité laisserait à désirer et à vous envoyer ces rapports.

Les agriculteurs font souvent observer que le personnel agricole leur donne de nombreuses directives mais que ce personnel ne tient nullement compte de ces directives pour ses propres cultures.

J'estime cette observation pleine de bon sens et je ne permets de suggérer d'envisager l'obligation pour tous les membres du Service de l'Agriculture de posséder dans leur icamba une cafetière modèle, de la lutte anti-grosive établie et entretenue suivant les instructions, et toutes autres cultures traitées conformément aux directives.

Je suis persuadé que si le personnel agricole réalise ces objectifs il aura beaucoup plus facile pour persuader la population de la nécessité d'appliquer les méthodes culturales qui lui sont prescrites.

Le Ministre,
s6/ L. MPAKANIYE.-